Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120103-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-03
8.8 - SOBRIETE ENERGETIQUE : ECLAIRAGE DE LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des dysfonctionnements de l'éclairage à la salle des fêtes. L'éclairage par néons date de la rénovation en 1998. Plusieurs néons ne fonctionnent plus ou clignotent et l'éclairage de la scène est vieillissant.

Elle informe qu'elle a sollicité trois entreprises pour le changement des néons : Amice, Eréo et Allez ; Il s'avère qu'en raison de la vétusté des supports et de l'absence de garantie du bon fonctionnement en cas de changement uniquement des tubes, les entreprises proposent la mise place de pavés Led intégrés au plafond.

Deux entreprises ont transmis un devis :
- Allez Energies : 8 431.60 € HT.
- Eréo : 12757.28 € HT

Ces devis prévoient deux lignes de Leds dans la salle, le remplacement des spots sur la scène et l'éclairage du bar avec interrupteur relai, des commandes à partir de variateurs d'intensité. Le montant des devis donne une estimation des travaux. En effet, un diagnostic du câblage existant et des supports des pavés doit être réalisé. Il y a également lieu de prévoir les contrôles réglementaires obligatoires sur l'existant et après travaux. Un échafaudage ou une nacelle sera nécessaire.

S'agissant d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), renseignements vont être pris pour savoir si ces travaux sont soumis une autorisation de travaux.

Concernant les aides possibles, après informations pris auprès de l'Alec et du service Transition et usages énergétiques du SDE, seuls les CEE (Certificat d'Economie d'Energie) pourraient être obtenus mais pour un montant de l'ordre de 300 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120103-DE

Considérant les dysfonctionnements de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes,
Considérant les premiers devis obtenus,
Considérant la nécessité de contrôles en amont notamment sur le câblage existant

- **DECIDE de rénover l'éclairage intérieur de la salle des fêtes.**
- **DONNE pouvoir à la commission des travaux pour étudier les devis obtenus et les compléter notamment avec les contrôles préalables.**

- **AUTORISE le Maire à :**
  - **Signer l'offre de l'entreprise mieux-disante après étude.**
  - **Déposer tout dossier participant au financement de cet investissement : CEE …**
  - **Déposer la demande d'autorisation de travaux au titre des ERP.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 23 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 23 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)